

RAPPORT DE SYNTHESE

Affaire suivie par : David PEREIRA

Commission concernée :
«Finance»

OBJET : Budget ville / Exercice 2017
Compte de gestion
Compte administratif
Reprise du résultat

Approbation du Compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion du Receveur Municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il permet de justifier l'exécution du budget, de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière du budget principal de la commune. Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal doit être visé par l'Ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2017, établi par le Receveur Municipal en qualité de comptable public de la commune (Art L 2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif établi par la Ville et présente, comme ce dernier, un excédent global de **107 991,43 €** (y compris restes à réaliser).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de constater que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal sont bien conformes à ceux du compte administratif qui se soldent par un excédent cumulé de **107 991,43** (y compris restes à réaliser).

Vote du Compte administratif 2017 :

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		182 268,10		2 603 046,04	0,00	2 785 314,14
Opérations de l'exercice	30 279 193,75	33 619 181,97	14 888 544,45	14 913 922,02	45 167 738,20	48 533 103,99
<i>Totaux (hors restes à réaliser)</i>	<i>30 279 193,75</i>	<i>33 801 450,07</i>	<i>14 888 544,45</i>	<i>17 516 968,06</i>	<i>45 167 738,20</i>	<i>51 318 418,13</i>

Résultats de clôture (hors restes à réaliser)	3 522 256,32	2 628 423,61	6 150 679,93
--	---------------------	---------------------	---------------------

Restes à réaliser			6 042 688,50 *		6 042 688,50 *	0,00
TOTAUX CUMULES (y compris restes à réaliser)	30 279 193,75	33 801 450,07	20 931 232,95	17 516 968,06	51 210 426,70	51 318 418,13

Résultats de clôture (y compris restes à réaliser)	3 522 256,32	-3 414 264,89	107 991,43
---	---------------------	----------------------	-------------------

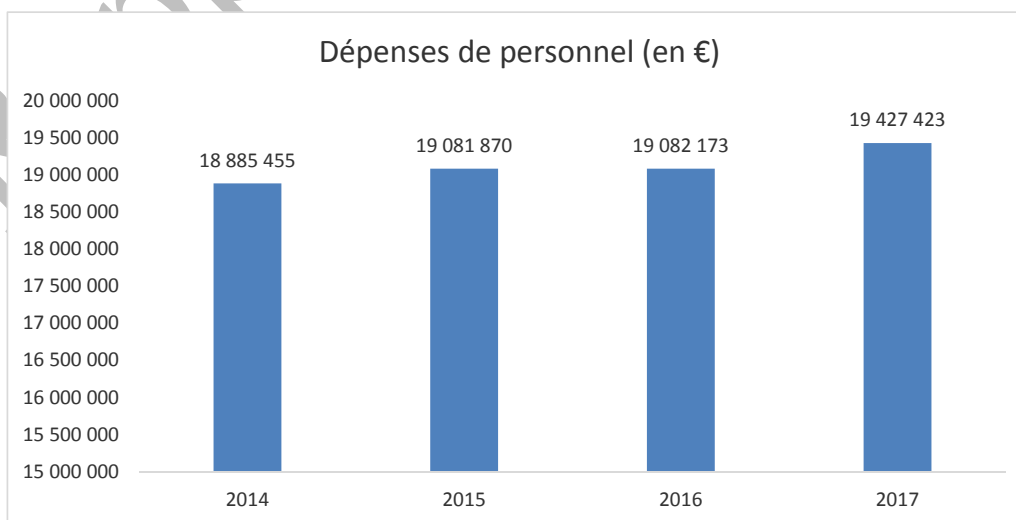
* Pour mémoire, les restes à réaliser de l'année 2016 s'élevaient à 5 990 688,15 €

Le résultat global de clôture s'établit à 107 991,43 €. Il est composé d'un excédent de fonctionnement de 3 522 256,32 € servant à financer un besoin en investissement de 3 414 264,89 €.

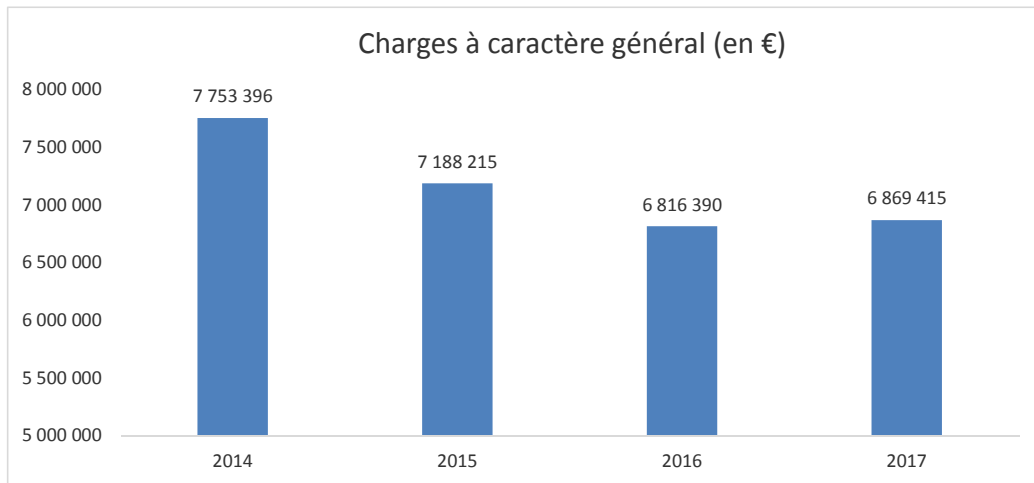
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de personnel** (chapitre 012) augmentent de 1,8 % entre 2016 et 2017, elles s'élèvent à **19 427 423 €** en 2017 contre 19 082 173 € en 2016. Les raisons de cette évolution sont multiples : l'effet mécanique du « GVT » (glissement-vieillesse-technicité), l'augmentation des taux de cotisation, l'augmentation du SMIC, l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017 (+0,6 %), le coût de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), le coût lié à l'organisation de 4 tours d'élections nationales et les différents recrutements.

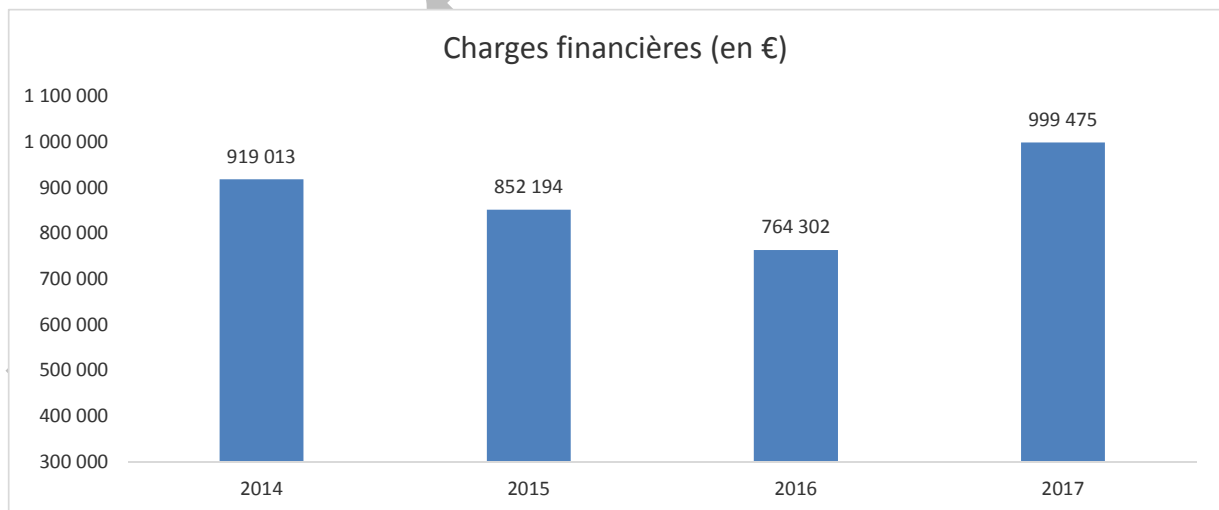


Les **charges à caractère général** (chapitre 011) s'élèvent en 2017 à **6 869 415 €** (6 816 390 € en 2016) soit une très légère augmentation de 0,8 %. La municipalité poursuit ainsi son objectif de sobriété dans les dépenses de fonctionnement des services.



Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65), composées de subventions et contingents obligatoires pour l'essentiel, s'établissent en 2017 à **1 473 321 €** (1 491 518 € en 2016) soit une diminution de 1,2 %, qui s'explique par l'absence d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (11 K€ en 2016) et par la baisse de la subvention au budget annexe Transports (4 K€).

Les **charges financières** (chapitre 66), composées des intérêts de la dette, des intérêts de la ligne de trésorerie, des commissions bancaires et de l'indemnité de remboursement anticipé d'un prêt, se sont élevées en 2017 à **999 475 €** (764 302 € en 2016) soit une augmentation de 30,8 %. Le coût du remboursement anticipé du prêt Crédit Agricole (293 K€) explique à lui seul cette forte augmentation.

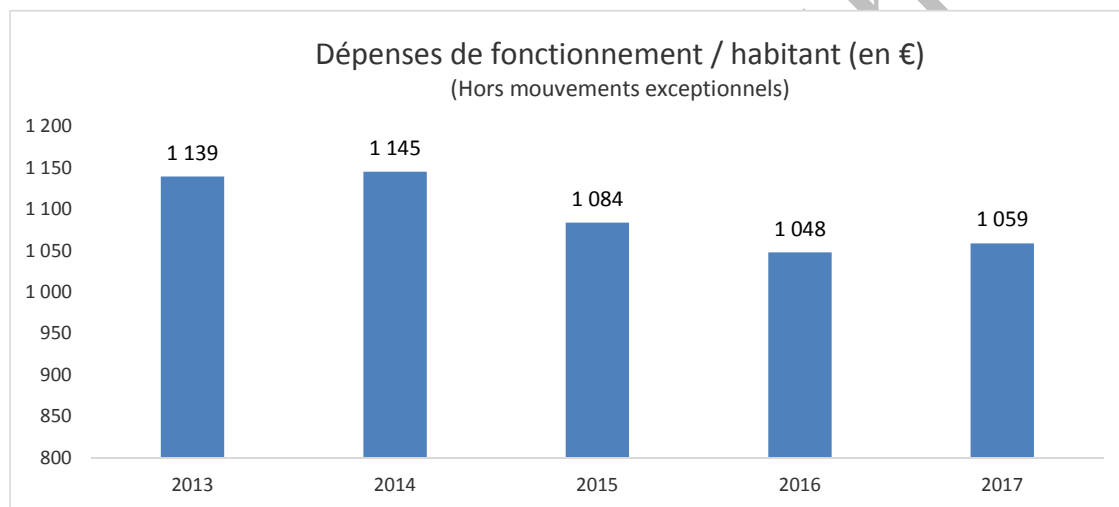


Les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) s'établissent en 2017 à **79 621 €** (13 767 € en 2016). Sur l'année 2017 la municipalité a conclu 2 protocoles d'accord (MILLET, salle CROIZAT) qui ont conduit au versement d'une somme 26 K€. Le delta restant s'explique principalement par des régularisations sur des titres à annuler.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **28 849 255 €** en 2017 (**28 168 150 €** en 2016) et augmentent de 2,4%. La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au regard du volume financier est la suivante :

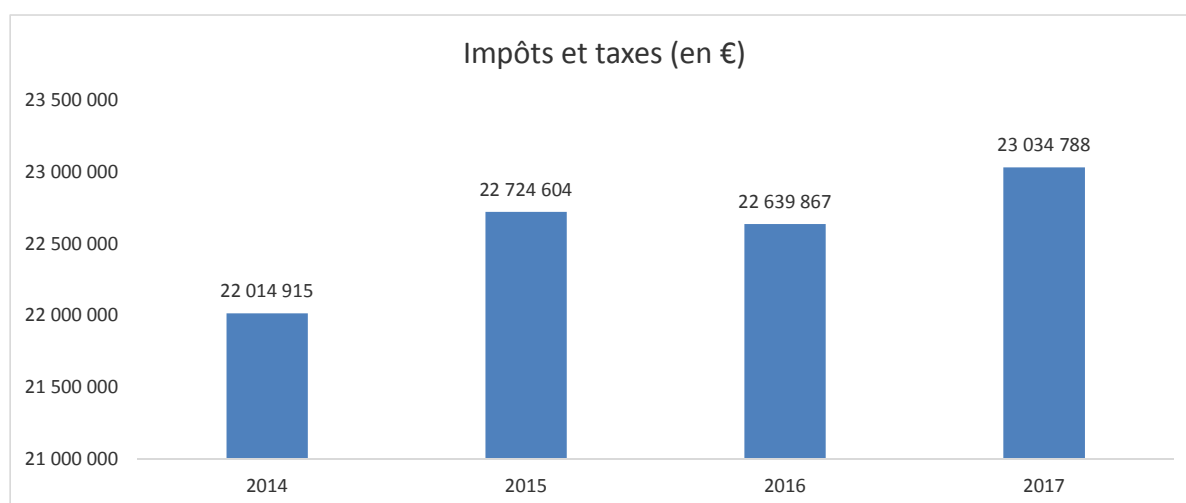
Chapitres	CA2017	%
Chapitre 012 - dépenses de personnel	19 427 423	67%
Chapitre 011 - charges à caractère gnl	6 869 415	24%
Chapitre 65 - autres charges de ges.	1 473 321	5%
Chapitre 66 - charges financières	999 475	3%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	79 621	0%
	28 849 255	100%

Un des objectifs annoncé par l'équipe municipale avant les élections vise à améliorer à la fin du mandat le ratio des dépenses de fonctionnement par habitant. Ce ratio s'élève à 1 059 € en 2017, il était de 1 145 € en 2014.



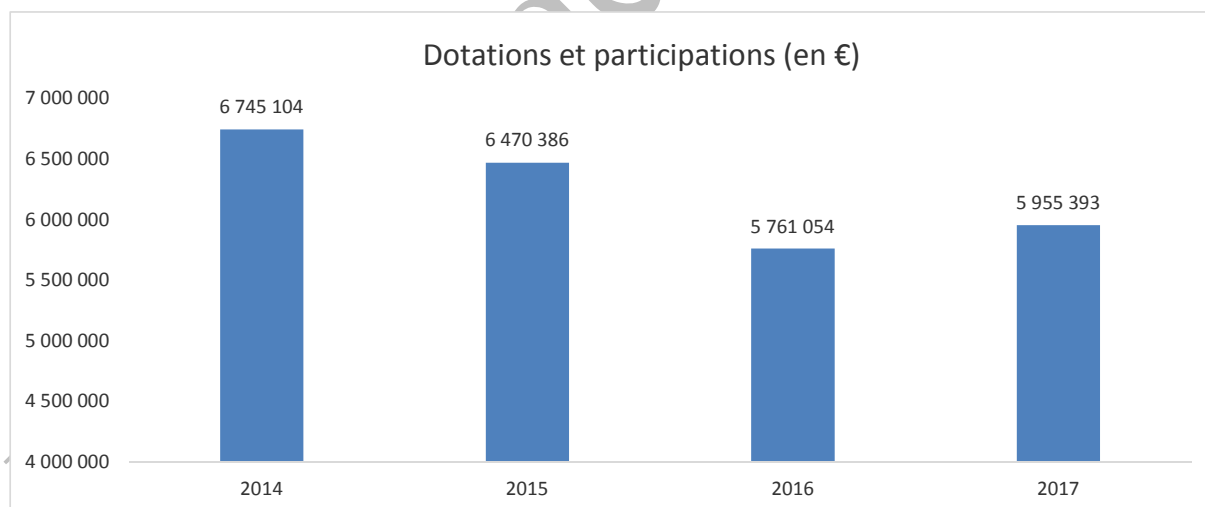
Recettes de fonctionnement

Les **impôts et taxes** (chapitre 73) s'élevèrent à **23 034 788 €** en 2017 (22 639 867 € en 2016), soit une augmentation de 395 K€ qui s'explique principalement par l'évolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations (+ 318 K€).



Les **dotations et participations** (chapitre 74) s'élevèrent à **5 955 393 €** en 2017 (5 761 054 € en 2016), soit une augmentation de 3,4 %. Cette évolution s'explique essentiellement pour 2 raisons :

- d'une part, la double comptabilisation du Contrat Enfance Jeunesse versé par la CAF en 2017 au titre de 2 années (352 K€ + 372 K€),
- d'autre part, l'impact de la réduction des dotations versées par l'Etat (- 427 K€ sur la dotation forfaitaire).



Les **produits des services** (chapitre 70), provenant en grande majorité des recettes usagers, s'élevèrent à **3 527 772 €** en 2017 (3 489 835 € en 2016). Ce poste de recettes progresse de 1,1% en raison de la révision d'une partie des tarifs de + 2% en moyenne et du niveau de fréquentation des services proposés au Brétignolais.

Les **recettes exceptionnelles** (chapitre 77) s'élèvent à **278 035 €** en 2017 (508 521 € en 2016). La diminution de ces recettes s'explique par des mouvements financiers non récurrents tels que :

- le remboursement au titre des dégrèvements obtenus en 2017 sur les taxes foncières 2015 et 2016 (119 K€),
- la vente des terrains COURTEPAILLE en 2016 (354 K€).

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) correspondent aux remboursements d'assurance pour les risques statutaires du personnel et les indemnités journalières versées par la CPAM. Ces recettes s'élèvent à **402 960 €** en 2017 contre 339 445 € en 2016.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) sont composés principalement de recettes issues des loyers, des baux à construction et de la redevance pour l'exploitation du marché couvert (GERAUD). Ces recettes s'élèvent à 342 129 € en 2017 (299 223 € en 2016).

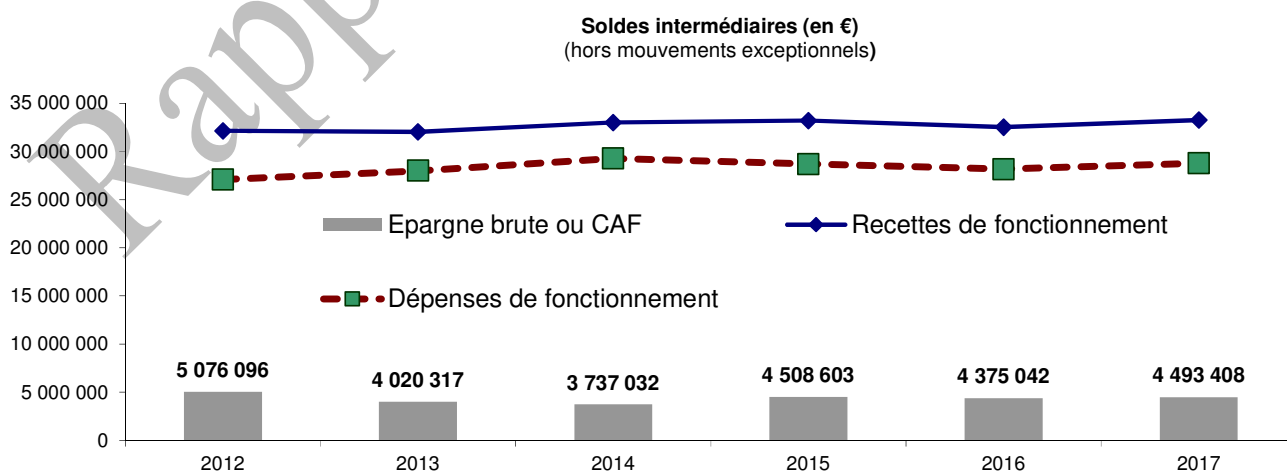
Les **recettes réelles de fonctionnement** se sont élevées en 2017 à **33 541 077 €**. Par rapport aux recettes constatées sur l'année 2016 (33 037 946 €), elles augmentent de 1,5 %. La répartition des recettes réelles de fonctionnement au regard du volume financier est la suivante :

Chapitres	CA2017	%
Chapitre 73 - impôts et taxes	23 034 788	69%
Chapitre 74 - dotations et participations	5 955 393	18%
Chapitre 70 - produits des services	3 527 772	11%
Chapitre 77 - produits exceptionnels	278 035	1%
Chapitre 013 - atténuations de charges	402 960	1%
Chapitre 75 - autres produits de ges.	342 129	1%
	33 541 077	100%

L'épargne brute

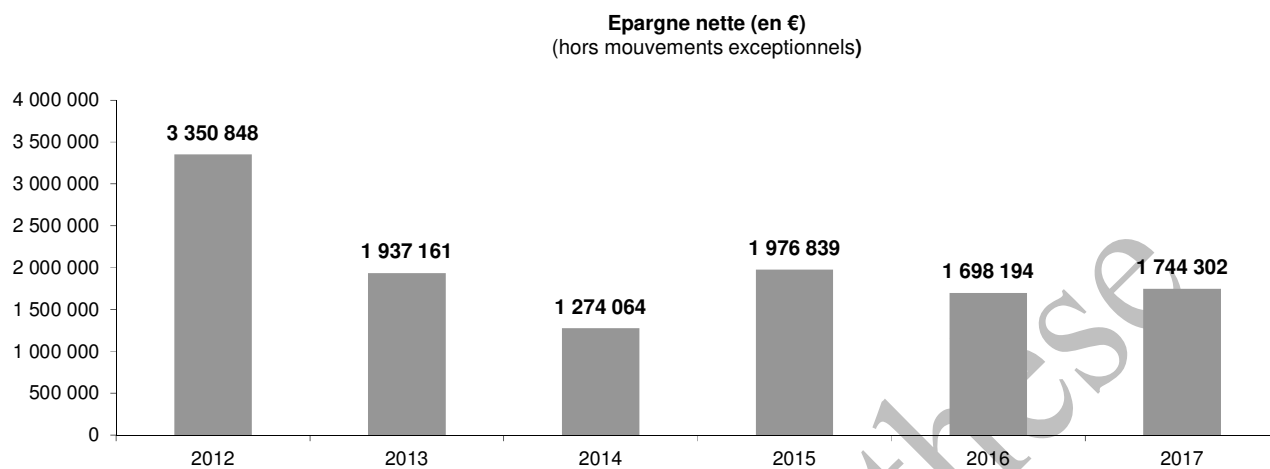
Grâce à la mise en place des chantiers par la nouvelle municipalité portant notamment sur la réduction des dépenses de fonctionnement, et malgré la baisse des dotations de l'Etat (près de 1,9 M€/an par rapport à 2013), la commune parvient à dégager une épargne stable sur les 3 dernières années et qui s'établit à **4,5 M€** en 2017.

Ce niveau d'épargne permet à la municipalité de couvrir le remboursement en capital de la dette et d'investir dans les projets nouveaux en investissement.



L'épargne nette

Après remboursement du capital de l'emprunt, **l'épargne nette pour l'année 2017 s'élève à 1,7 M€** et augmente légèrement par rapport à l'année 2016.

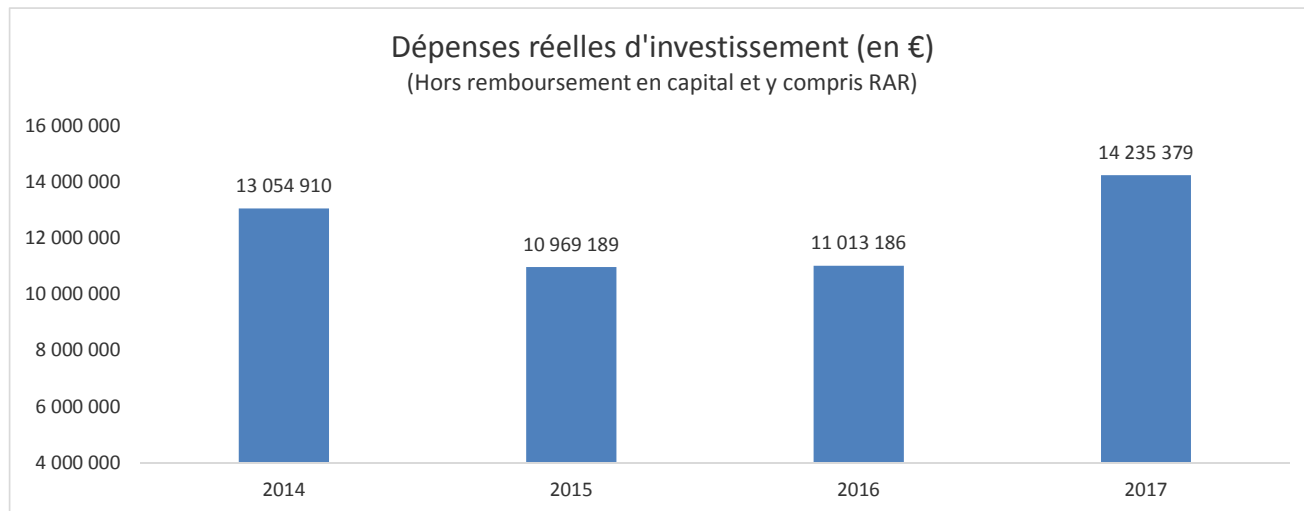


Rapport de Synthèse

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

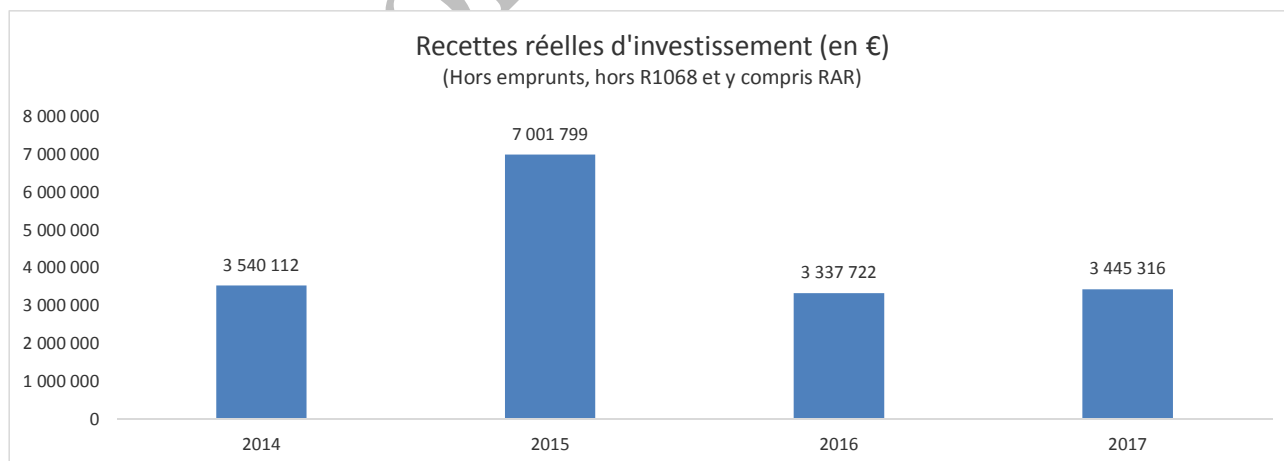
Les **dépenses réelles d'investissement** (hors remboursement du capital de l'emprunt et y compris restes à réaliser) se sont élevées à **14 235 379 €** en 2017 (11 013 186 € en 2016).



Le remboursement en capital de la dette s'établit à **2 749 107 €** pour l'année 2017 (2 676 847 € en 2016).

Recettes d'investissement

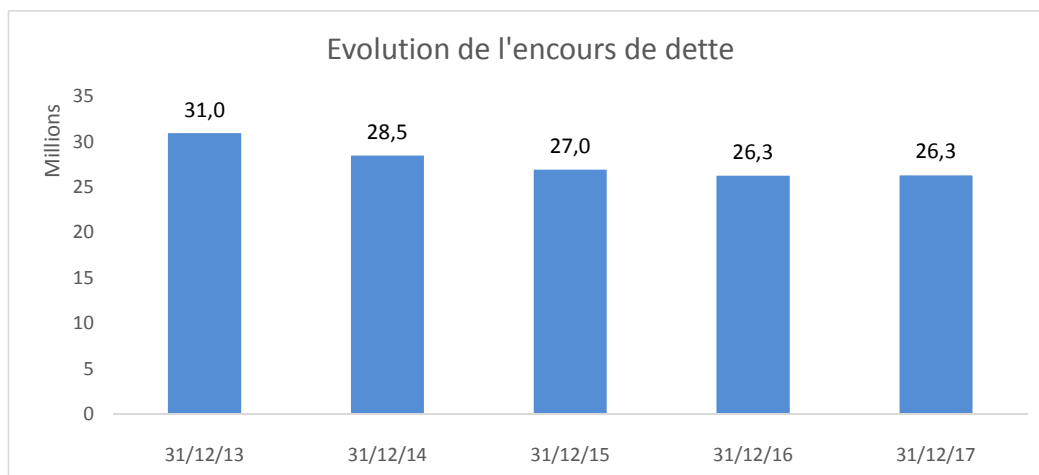
Les **recettes réelles d'investissement** (hors emprunts mobilisés, hors excédents de fonctionnement capitalisés et y compris restes à réaliser) se sont élevées à **3 445 316 €** en 2017 (3 337 722 € en 2016).



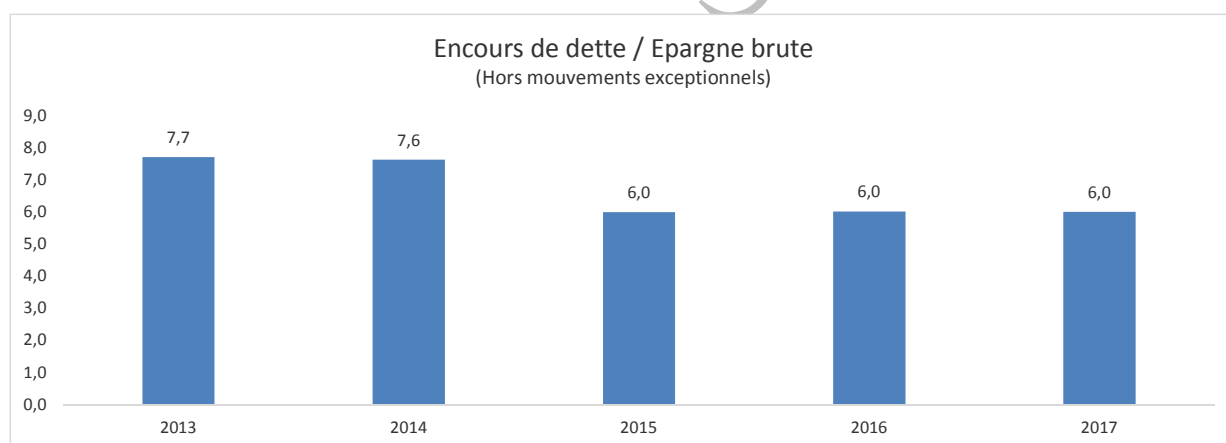
Les **subventions** d'investissement reçues en 2017 s'élèvent à **2 533 143 €** (2 006 007 € en 2016).

ENDETTEMENT DE LA VILLE

L'encours de la dette s'établit à **26,3 M€ au 31 décembre 2017**.



La capacité de désendettement de la commune est de 6 années et s'est stabilisée entre 2015 et 2017.



Reprise du résultat :

Il est proposé d'affecter en priorité le résultat de la section de fonctionnement (3 522 256,32 €) à la couverture du besoin de financement (3 414 264,89 €). Le solde (107 991,43 €) peut être repris sur la section de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur :

- l'approbation du compte de gestion,
- le vote du compte administratif,
- la reprise du résultat.